

L'EMILIE - ROMAGNE APRES LE TREMBLEMENT DE TERRE DE MAI 2012 : LE DEFI DE LA RECONSTRUCTION

Compte rendu du déplacement d'une délégation du groupe interparlementaire France-Italie

25 au 28 septembre 2012

Une délégation du groupe d'amitié France-Italie, conduite par M. François Zocchetto, président, et composée de Mme Catherine Morin-Desailly, vice-présidente, M. Jean-Marc Todeschini, vice-président, et de MM. Jean-Pierre Vial et Pierre-Yves Collombat, secrétaires, s'est rendue en Emilie-Romagne et à Rome du 25 au 28 septembre 2012.



Cette visite a porté sur deux thèmes : le retour d'expérience après les tremblements de terre ayant frappé l'Emilie-Romagne (I) et la réforme territoriale (II).

A cette occasion, la délégation a pu exprimer la solidarité de la représentation nationale vis-à-vis des régions sinistrées.

I. L'Emilie-Romagne après le séisme de mai 2012

La délégation sénatoriale s'est rendue à Bologne où elle a rencontré le **vice-président de la région Emilie-Romagne, M. Alfredo Bertelli**, ainsi que le directeur régional de la protection civile et l'adjoint au maire de la ville, coordonnateur de l'activité de l'exécutif municipal et chargé des relations extérieures.

Elle s'est également entretenue avec la **directrice de l'Alliance française**, institution dont elle a pu mesurer le rayonnement et le dynamisme, ainsi qu'avec les représentants de la communauté française établie dans la région. Elle s'est en outre déplacée à Mirandola (25 000 habitants) et à Modène, épicentres du séisme du 29 mai 2012.



© Europa-planet - Italie - Tous droits réservés

Les 20 et 29 mai 2012, l'Emilie-Romagne a été frappée par des séismes d'une magnitude de 6,3 et 5,8 sur l'échelle de Richter. Outre un bilan humain particulièrement lourd (27 personnes décédées et plus de 400 blessés), le tremblement de terre a provoqué de graves dommages matériels (estimés à 12 milliards d'euros). En effet, il a concerné une région économique particulièrement riche (40 000 entreprises) participant à hauteur de 2 % au produit intérieur brut italien.

L'ensemble des interlocuteurs de la délégation ont souligné **la réactivité immédiate des services de la région face à cette catastrophe** et, en particulier, de la protection civile locale dont l'expérience avait déjà été éprouvée par le passé sur plusieurs théâtres d'opérations en Italie, hors Emilie-Romagne, et en Europe.

Les montants d'aide disponibles réunissant les initiatives publiques et privées devraient s'élever à **8,5 milliards d'euros** (6 milliards d'euros annoncés par le gouvernement italien). La commission européenne a décidé d'allouer une aide de 670 millions d'euros, soutien le plus important jamais octroyé au titre du Fonds de Solidarité de l'Union européenne (FSUE). Cependant, dans un contexte budgétaire contraint par la mise en place du « pacte de stabilité », l'aide tarde à se concrétiser.



Rencontre avec l'équipe municipale de Mirandola

Il appartiendra au commissaire désigné pour la reconstruction, en l'espèce le président de la région Emilie-Romagne, et non au préfet, de répartir les fonds aujourd'hui disponibles après l'audit en cours.



Centre historique de Mirandola interdit d'accès après le séisme

Pour les populations, une première aide succincte en faveur des ménages les moins touchés et susceptibles de trouver une solution autonome a pu être débloquée rapidement. Cependant, pour une majorité de foyers, en particulier ceux dont les logements sont situés dans les zones urbaines dangereuses des centres-villes, les fonds ne seront accordés qu'en fonction des projets de réhabilitation ou de démolition et de reconstruction présentés par les communes. Les responsables de l'équipe municipale de Mirandola, commune la plus touchée par le tremblement de terre, ont regretté que cette aide soit subordonnée par la loi à une reconstruction à l'identique. Ils ont souhaité que la législation soit révisée afin de prendre en considération des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire qui éviteraient à l'avenir de nouveaux dégâts si ces séismes devaient se reproduire.



Installations provisoires après le séisme à Mirandola

A ce jour, **3 000 personnes** (pour l'essentiel des salariés immigrés réguliers) **sont encore abritées sous tentes** mais devraient en principe être relogées avant le début de l'hiver.

Les entreprises ont été particulièrement affectées par les deux séismes successifs. **L'activité a baissé en moyenne de 50 %** pendant les mois qui ont suivi ces événements. Néanmoins, à l'occasion de la visite de la société franco-américaine SORIN (haute technologie médicale), **la délégation a été frappée des efforts déployés pour réparer les dommages matériels causés à l'outil de production.** Ainsi, aujourd'hui, la production de cette société représente 130 % de l'activité d'avant mai 2012. La préoccupation des chefs d'entreprise est de reconquérir les parts de marché perdues à la suite du tremblement de terre. Les craintes portent également sur la possible émigration de familles entières qui, faute de logements, quitteraient l'Emilie-Romagne. Les entreprises de pointe perdraient alors une main d'œuvre formée de qualité.

En outre, **le directeur général de la Cofindustria** (patronat italien) a souligné la nécessité, conformément à la loi anti-mafia, d'identifier les entreprises en réelles difficultés afin de ne pas financer indûment certains projets à la reconstruction.

Si les responsables politiques, institutionnels et économiques de la région ont manifesté un fort volontarisme, ils n'ont pas caché que la reconstruction serait longue et complexe.

II. Une réforme territoriale d'ampleur

La visite de la délégation a eu pour toile de fond les scandales concernant les dépenses excessives des assemblées et des conseils de certaines régions italiennes, plus particulièrement le Latium (138,8 millions d'euros) et la Sicile (162,2 millions d'euros) -alors qu'elles s'élèvent à 36,5 millions d'euros en Emilie-Romagne.



La délégation sénatoriale reçue par le vice-président de la région Emilie - Romagne, M. Alfredo Bertelli ©Consulat général de France à Milan (Tous droits réservés)

M. Alfredo Bertelli a indiqué à la délégation que le président de la région Emilie-Romagne, M. Vasco Errani, également président de la conférence des régions italiennes, avait proposé dans l'urgence au gouvernement un plan reposant sur deux principes : la diminution des coûts des régions (réduction d'un tiers du nombre de conseillers régionaux et mise en place de bonnes pratiques en matière d'indemnité) et le contrôle des dépenses régionales par le biais de la Cour des comptes. Selon les interlocuteurs de la délégation l'Emilie-Romagne se voulait exemplaire et avait réduit sensiblement son train de vie.

L'effort de rationalisation passe également par une réorganisation territoriale dont l'axe majeur est la réduction du nombre de provinces (107 actuellement) qui constituent, en Italie, l'échelon intermédiaire entre les régions d'une part, et les communes d'autre part. Ainsi, le nombre de provinces en Emilie-Romagne devrait passer de 9 à 5.

Cette réforme s'accompagnera également, à partir de 2014, de la transformation des plus grandes villes en « cités métropolitaines ». Tel est le cas de Bologne. La question de la gouvernance de cette future collectivité n'est pas encore tranchée. Selon le coordonnateur de l'activité de l'exécutif municipal de Bologne, il reviendrait au maire de cette ville de diriger la nouvelle institution, du moins à titre provisoire. En revanche, les maires des municipalités avoisinantes destinées à s'agréger à la nouvelle métropole seraient partisans d'une élection immédiate de son président.




Rencontre avec MM. Vannino Chiti, vice-président du Sénat (à la gauche du président François Zocchetto) et Gianni Farina, président du groupe d'amitié Italie-France

Le vice-président du Sénat, M. Vannino Chiti, a indiqué à la délégation qu'une réorganisation territoriale plus globale s'imposait. Il a jugé excessif le nombre des communes (plus de 8 000) et éventuellement celui des régions dont certaines sont, selon lui, nettement sous-dimensionnées. Il a également appelé de ses vœux une modernisation des structures administratives des grandes métropoles.

Selon M. Vannino Chiti, la réforme constitutionnelle devra être reprise, puisqu'en septembre dernier, le projet de réforme du Parlement (dont la réduction du nombre de parlementaires et la réforme du bicaméralisme), pourtant susceptible de recueillir un consensus, n'a pu aboutir. Par ailleurs, les débats sur la loi électorale se poursuivent.

*

Pour la plupart des interlocuteurs de la délégation (appartenant dans leur majorité au centre gauche, la région Emilie-Romagne étant un bastion historique du Parti démocrate [PD]), quels que soient les mérites du Gouvernement de techniciens dirigé par M. Mario Monti, les élections générales de 2013 devraient marquer « *un retour du politique* ».

Composition de la délégation		
		
M. François ZOCCHETTO Président du groupe Sénateur de la Mayenne (UCR)	M. Jean-Marc TODESCHINI Vice-président du groupe Sénateur de Moselle (SOC)	Mme Catherine MORIN-DESAILLY Vice-présidente du groupe Sénateur de la Seine-Maritime (UCR)
		
M. Pierre-Yves COLLOMBAT Secrétaire du groupe Sénateur du Var (RDSE)	M. Jean-Pierre VIAL Secrétaire du groupe Sénateur de la Savoie ('UMP)	
Composition du groupe : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_621.html		